



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-198**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-50372-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL -
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIQUE "CREMATORIUM ET PARC MÉMORIAL DE PROVENCE -
RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2013**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michaël ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Madame Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



02.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation &
Services aux Publics
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 1.2

Délégation de service public

RAPPORTEUR : Madame Reine MERGER

CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHAZEAU Maurice

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL -

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIQUE "CREMATORIUM ET PARC MÉMORIAL DE
PROVENCE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2013 - Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération n°2001.0150 du 15 février 2001, le Conseil Municipal avait approuvé le choix du délégataire, en l'occurrence la Société des Crématoriums de France, pour la construction et la gestion du complexe funéraire de la ville d'Aix-en-Provence, baptisé "Crématorium et Parc Mémorial de Provence".

Après signature du contrat, le 1^{er} mars 2001, la Société des Crématoriums de France a procédé à la construction et à la mise en place des installations nécessaires au fonctionnement et a obtenu les autorisations et habilitations préfectorales requises.

L'établissement, inauguré le 20 novembre 2003, a été mis en service le 24 novembre suivant.

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris dans l'article 24-1 du contrat de Délégation de Service Public, et conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi n°95-127 du 08 février 1995, la Société des Crématoriums de France nous a adressé son rapport annuel qui vous est aujourd'hui présenté.

Aussi je vous demande mes Chers Collègues de bien vouloir:

PRENDRE ACTE de la réception du présent rapport.

DL.2014-198 - INFORMATION DU CONSEIL -
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIQUE "CREMATORIUM ET PARC MÉMORIAL DE
PROVENCE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2013 - Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

2013



La Société des Crématoriums
de France

Mairie d'Aix-en-Provence
Délégation de service public – Espace funéraire

Crématorium et Parc Mémorial de Provence
Rapport du délégataire 2013





SOMMAIRE

I-	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	1
I-1	DONNEES TECHNIQUES	1
I-1-2	PARC MEMORIAL	4
I-1-3	CHAMBRE FUNERAIRE	4
I-2	MOYENS EN PERSONNEL	5
I-2-1	Nombre, date d'entrée	5
I-2-2	Fonctions.....	6
I-2-3	Qualifications	6
I-2-4	Formation professionnelle obligatoire.....	7
I-3	RELATIONS AVEC LES USAGERS.....	7
I-3-1	Références des règlements intérieurs	7
I-3-2	Rappel des horaires d'ouverture.....	7
I-3-3	Participation, concertation avec les usagers.....	8
I-3-4	Réclamations, litiges et contentieux.....	11
II-	ETUDES STATISTIQUES.....	12
II-1	EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE	12
II-2	LA CREMATION DANS LA REGION DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	13
II-3	LE CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE.....	13
II-3-1	Volume des prestations fournies	14
II-3-2	Le crématorium face à la concurrence	18
III-	LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	19
III-1	PRINCIPE D'EGALITE (TARIFICATION).....	19
III-1-1	Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués.....	19
III-1-2	Les clauses de révisions	20
III-1-3	Evolution (avec rappel années N-1 et N-2).....	22
III-1-4	Gratuité pour les indigents.....	23
III-2-1	Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises	24
III-2-2	Adaptation	24
III-3-1	Redevance à verser au délégant	25
III-3-2	Examen des avenants au contrat.....	25
III-4	PRINCIPE DE NEUTRALITE	25
III-4-1	Dispositions prises.....	25
III-4-2	Faits à signaler	25
III-5	PRINCIPE DE SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DU DELEGANT EN FIN DE CONTRAT.....	26
III-5-1	Biens de retour / biens de reprise.....	26
III-5-2	Liste des engagements.....	30
IV -	LES COMPTES.....	32
IV-1	Compte de résultat de l'établissement.....	32
IV-2	Affectation des charges directes et indirectes	32

I- Analyse de la qualité du service

I-1 Données techniques



Le centre funéraire de la Ville d'Aix-en-Provence regroupe 3 fonctions distinctes :

- le crématorium
- la chambre funéraire
- le Parc Mémorial

Le crématorium et la chambre funéraire sont réunis dans 2 corps de bâtiments ayant le même espace d'accueil, et un parc de stationnement.

Le centre funéraire d'Aix-en-Provence est pourvu de deux parkings de 18 et 20 places pour le public dont 2 places pour personnes à mobilité réduite situées près de l'entrée du bâtiment et, 3 places dans la cour de service pour le personnel. Il est aussi équipé d'un logement de fonction.

Le bâtiment a une surface totale de 949.20 m², comprenant la partie crématorium, la partie chambre funéraire et le logement de fonction. Les descriptions qui suivent reprennent les éléments du permis de construire.

Description des locaux et des équipements

Le crématorium, d'une surface totale de 704.65 m², comprend :

PARTIE PUBLIQUE

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un atrium
- un salon d'attente
- un salon d'accueil des familles
- la salle de recueillement n°1, pouvant accueillir 120 personnes
- la salle de recueillement n°2, pouvant accueillir 34 personnes
- un condouloir
- un salon des familles, avec espace boissons, s'ouvrant sur le jardin sud et le bois



- une salle de remise de l'urne et de visualisation de l'introduction du cercueil
- des sanitaires publics

PARTIE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- un bureau administratif
- un bureau de direction
- un hall de réception des corps
- une salle d'introduction du cercueil
- une salle avec deux appareils de crémation, un pulvérisateur de cendres et une armoire de transfert des cendres
- un local de conservation des urnes
- des locaux annexes techniques
- une salle de détente pour le personnel
- des sanitaires
- un local vestiaire

Date de mise en service

Le crématorium a été mis en service le 24 novembre 2003.

Moyenne de durée d'utilisation, équipements complémentaires ou à renouveler

La moyenne de durée d'utilisation annoncée de la structure des appareils de crémation est illimitée, la moyenne de durée d'utilisation normale de la fumisterie est de 6 000 crémations, et la moyenne de durée d'utilisation de la sole est de 1 300 crémations à 1 800 crémations. La moyenne de durée d'utilisation du pulvérisateur de cendres est de 20 ans.

Ces données seront revues au fur et à mesure en fonction de l'état réel.

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium délivrée par arrêté du Préfet du département des Bouches-du-Rhône sous le numéro 12/13/268, qui est valable jusqu'au 14 février 2018.

Suivi de la conformité

- Les appareils de crémation ont fait l'objet d'un contrôle des rejets atmosphériques :
 - le 7 février 2013 pour l'appareil C411 qui s'est avéré conforme

- les 24 et 25 septembre 2013 pour le Tabo 2.1, résultat non conforme avec un léger dépassement pour les poussières. Un second contrôle a été réalisé sur 2014 avec toujours ce problème de poussières qui subsiste.
- La vérification périodique annuelle des installations électriques a été effectuée le 9 janvier 2013.
- La vérification périodique des extincteurs et des moyens de secours a été effectuée le 5 mars 2013.
- La vérification périodique annuelle des installations gaz a été réalisée le 15 mars 2013
- La vérification périodique annuelle des portes et portails a été effectuée le 11 janvier 2013 et 29 juillet 2013.

Etat d'entretien

Une nouvelle déclaration en dommages ouvrage a été déposée en août 2013 pour les problèmes d'infiltration qui persistent dans le bâtiment et notamment dans la verrière du hall d'accueil. Plusieurs réunions se sont tenues au crématorium pour déterminer les causes et les réparations possibles de ces dommages :

- La 1^{ère} réunion s'est tenue le 7 octobre 2013,
- La 2^{ème} réunion le 29 novembre 2013,
- La 3^{ème} réunion le 19 février 2014.

Pour les infiltrations sur le plafond de l'atrium, dans le salon du logement de fonction, dans le couloir du sas du salon, dans le couloir des chambres funéraires et du sas d'entrée mortuaire, sur le plafond au-dessus de la banque d'accueil, l'expert a accordé la prise en charge de ces défauts nuisant à la fonctionnalité de l'ouvrage.

Suite à la réunion du 7 octobre 2013, l'assurance Dommages ouvrage a refusé de prendre en charges les deux problèmes principaux, à savoir :

- Fuites récurrentes au niveau de la verrière de l'accueil
- Remontées d'eau en différents points du bâtiment et en pied de mur

Nous avons donc déposé un dossier d'assignation auprès du tribunal de grande instance, mettant en cause tous les intervenants concernés par la construction du bâtiment.

Cette procédure était devenue nécessaire car nous approchions de la fin de la décennale.

Un expert judiciaire a été nommé et une première réunion d'expertise s'est tenue le 14 avril 2014 en présence d'une trentaine de personnes (expert, assureurs, entreprises, avocats et experts divers). Les faits objet de l'assignation ont été parfaitement constatés.

Juillet 2013 : Suite à un dysfonctionnement de la climatisation, nous avons procédé au remplacement des trois pompes de relevage de condensat « gros débit » et bac de rétention et une pompe de relevage pour les « petits débits ».

Un défibrillateur a été installé dans l'établissement. Le personnel a été formé à son utilisation.

I-1-2 Parc Mémorial

Description des aménagements actuels, en cours

Le Parc Mémorial a une surface totale de 14 840 m², dont 5 550 m² sont réservés aujourd'hui à la mémorialisation et 9 290 m² sont boisés.

Le parc dispose à présent de 61 caveaux à urnes (en deux rangées) et de neuf rangées d'oliviers.



Date de mise en service

Le Parc Mémorial a été mis en service le 11 juin 2004.

Etat d'entretien

Rien à signaler.

I-1-3 Chambre funéraire

Description des locaux et des équipements

La chambre funéraire, d'une surface totale de 128.05 m² (non comprises les pièces communes avec le crématorium), est composée de :

- 3 salons funéraires, munis chacun de sanitaires individuels (63.75 m² en tout)
- 1 salon de présentation des corps, muni de sanitaires individuels
- une salle de préparation des corps
- des sanitaires dédiés au thanatopracteur
- 12 cases réfrigérées

Les pièces énumérées ci-dessous sont communes au crématorium et à la chambre funéraire :

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un hall de réception des corps
- un local vestiaire
- un sanitaire pour le personnel
- une salle de détente pour le personnel

Date de mise en service

La chambre funéraire a été mise en service en même temps que le crématorium le 24 novembre 2003.

Moyenne de durée d'utilisation, équipements complémentaires ou à renouveler

La moyenne de durée d'utilisation des armoires réfrigérées annoncée par le constructeur est de 15 ans.

Habilitation

L'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium a été renouvelée en 2012. Délivrée par arrêté du Préfet du département des Bouches-du-Rhône sous le numéro 12/13/268, elle est valable jusqu'au 25 octobre 2016 pour la chambre funéraire.

Suivi de la conformité

Sans objet.

Etat d'entretien

Sans objet.

I-2 Moyens en personnel

I-2-1 Nombre, date d'entrée

Le personnel est désormais constitué de 5 personnes :

Nom	Date entrée	Date de sortie
M. Eric MARCHAND	12/01/2009 dans cet établissement	
M. Jacques DURAND	03/04/2006 dans la société	
M. Antoine PEREZ-LOPEZ	07/04/2011	
Mme Emmanuelle IKONGA	21/06/2010	
	01/05/2012 dans cet établissement	
	03/11/2008 dans la société	

M. Benjamin GUY

01/07/2013

31/12/2013

Mme Aude ROQUETTE

18/03/2013

Madame Emmanuelle Ikonga a été absente pour longue maladie du 21 janvier au 17 août 2013. A son retour, elle a assuré une période de remplacement dans notre établissement de Saint-Ouen l'Aumône, elle-même remplacée par un CDD qui a ainsi pu continuer son contrat. A compter du 1^{er} mai 2014, elle sera mutée sur la Région d'Auxerre.

Les personnes embauchées ont représenté un total de 5.40 ETP (équivalent temps plein) en 2013, comprenant le personnel ci-dessus en contrat à durée indéterminée, ainsi que les embauches en contrat à durée déterminée ou en intérimaire.

I-2-2 Fonctions

M. Eric MARCHAND	Directeur de l'établissement
Mme Emmanuelle IKONGA	Adjointe au Directeur
M. Jacques DURAND	Assistant funéraire
Mme Aude ROQUETTE	Assistante funéraire
M. Antoine PEREZ-LOPEZ	Agent de crématorium – paysagiste

I-2-3 Qualifications

Eric MARCHAND

1986	Baccalauréat littéraire
1987	1 ^{ère} année DEUG de psychologie
1999	Formation funéraire de Directeur d'établissement (niveau 6)
2005	Formation en comptabilité/gestion et bureautique avec le GRETA

Emmanuelle IKONGA

1982	Baccalauréat Littéraire
1985	BTS styliste conseillère de mode
1987	CAP coiffure
1989	Brevet Professionnel de coiffure
2010	Formation niveau 4 assistante funéraire avec LM Formations
2011	Formation de Directeur (niveau 6) - Abeille Formations

Jacques DURAND

1973 B.E.P. Agent administratif
2011 Formation Conseiller et assistant funéraire, niveau 4 - Abeille Eternité

Antoine PEREZ-LOPEZ

1983 Baccalauréat B
1985 Niveau D.E.U.G. Sciences économiques et sociales
2010 B.P.A. Travaux Aménagements Paysagers

Benjamin GUY

1999 BEPA horticulture et espaces verts
2009 Formation de Directeur (niveau 6) – STMF Formations

Aude ROQUETTE

2006 Baccalauréat scientifique
2013 Formation Conseiller, Assistant Funéraire et Dirigeant d'entreprise

I-2-4 Formation professionnelle obligatoire

Mesdames Ikonga et Roquette et M. Eric Marchand ont le niveau requis de Directeur d'Agence.

Monsieur Jacques Durand a le niveau requis d'assistant et conseiller funéraire qui lui permet d'assurer l'accueil des familles, d'organiser et de conduire des moments de recueillement.

I-3 Relations avec les usagers

I-3-1 Références des règlements intérieurs

Les règlements intérieurs du crématorium, du Parc Mémorial et de la chambre funéraire ont été signés par la Ville d'Aix-en-Provence le 27 novembre 2003 et sont à la disposition du public au crématorium.

I-3-2 Rappel des horaires d'ouverture

CREMATORIUM du lundi au vendredi
9h00-12h00 et 14h00-18h00

	le samedi 09h00-12h00
CHAMBRE FUNERAIRE	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	le samedi 09h00-12h00 et 14h00-17h00
	les dimanches et jours fériés 10h00-12h00 et 14h00-16h00
SALONS FUNERAIRES	24h/24 Une clé est mise à la disposition de la famille.
PARC MÉMORIAL	Tous les jours de l'année du 1 ^{er} octobre au 31 mars : 09h00-17h00 du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 09h00-19h00

I-3-3 Participation, concertation avec les usagers

➤ Information des usagers :

Comme chaque année, une Journée Portes Ouvertes a été organisée le jeudi 1^{er} novembre 2013 pour permettre aux familles de découvrir l'établissement et le Parc Mémorial. Une vingtaine de personnes a souhaité visiter les locaux de l'espace funéraire.

Un registre est à la disposition des familles qui souhaitent y laisser leurs commentaires. Ce registre peut être consulté sur place par tout visiteur qui en fait la demande.

Une brochure de l'établissement est disponible pour améliorer l'information au public et proposer aux entreprises un document à remettre aux familles concernées par la crémation.

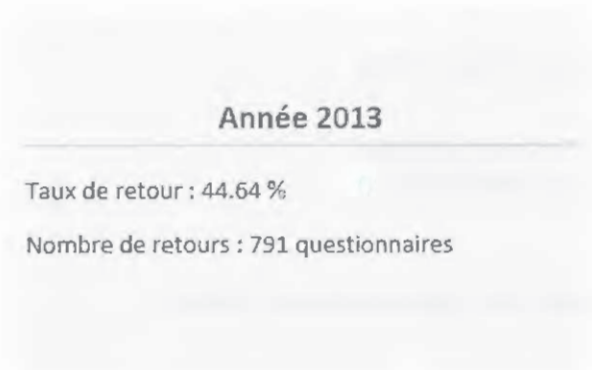
Une plaquette d'information aux familles sur les différentes destinations des cendres est également à disposition des familles au crématorium.

➤ Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :

La commission pour l'examen de la délégation de service public pour l'exercice 2012 s'est tenue le 28 juin 2013. Aucune remarque négative n'a été soulevée pour le crématorium.

➤ Enquête de satisfaction :

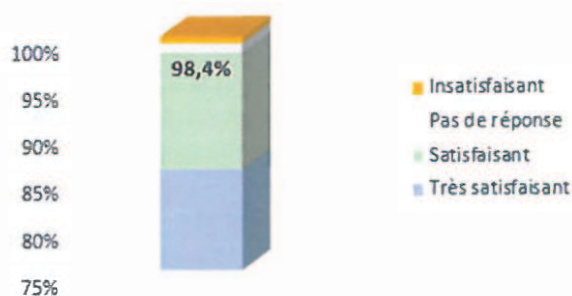
Nous continuons l'enquête de satisfaction que nous avons mise en place depuis février 2009. Vous en trouverez les résultats synthétisés ci-après.



Si un de vos proches vous demandait conseil, recommanderiez-vous notre établissement ?

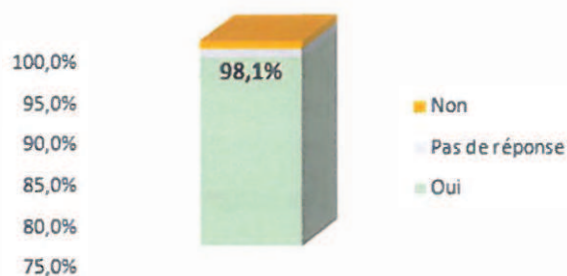


Accueil qui vous a été réservé a-t-il été :



Pas de réponse : 1 % - Insatisfaisant : 0,63 %

Le déroulement du moment de recueillement a-t-il répondu à vos attentes ?



Pas de réponse : 1 % - Non : 0,88 %

Les insatisfactions sont essentiellement liées à des périodes de forte activité, entraînant des possibilités de croisement des familles dans le hall d'accueil.

➤ La certification de services :

Depuis 2010, La Société des Crématoriums de France s'est engagée dans la mise en œuvre d'une certification de services sous le contrôle de la société Bureau Véritas Certification.

Cette certification est menée avec le seul référentiel français uniquement dédié à la gestion des crématoriums. En 2013, le périmètre de certification s'étendait à 11 des établissements qui nous ont été confiés.

Gérer un crématorium en France : Un métier de service public à part entière

Caractéristiques certifiées :

- L'information sur nos métiers et nos prestations est complète et facilement accessible.
- Chaque famille et chaque professionnel bénéficie d'un accueil personnalisé et professionnel
- Nous exerçons nos missions dans le respect total de l'éthique et des défunts
- Le moment de recueillement est un moment de sérénité personnalisé en fonction des attentes des familles
- Nous assurons l'intégrité du service public
- Nous assurons la satisfaction des familles



Le Crématorium d'Aix-en-Provence est annuellement soumis à un audit mené par le service qualité de notre société.

Votre établissement a également été audité par Bureau Véritas Certification en 2011. Le prochain audit réalisé par cet organisme se déroulera en 2014.

En 2013, Bureau Véritas certification a élaboré une synthèse des points forts de l'organisation de notre société que nous sommes fiers de vous présenter :

- Professionnalisme de l'ensemble de personnel dans l'accompagnement des familles ainsi que dans l'acte technique de crémation
- Procédures de travail formalisées, connues, signées par chacun et appliquées de façon appropriées (déroulement du moment de recueillement, processus de crémation,...)
- La traçabilité et l'identification des défunts grâce à l'estampille utilisée durant toutes les étapes du processus de crémation

- Parrainage des nouveaux responsables d'établissement pour l'accompagnement dans la prise de fonction et le transfert du savoir-faire.
- Des audits internes plus approfondis que les exigences du référentiel de certification.
- Recyclage des métaux issus des crémations au profit d'une association caritative

I-3-4 Réclamations, litiges et contentieux

Nous recevons toujours des plaintes des usagers, soit dans le Livre d'Or, soit dans nos questionnaires de satisfaction, au sujet :

- du manque de signalisation à l'approche du centre funéraire
- de l'accessibilité routière malaisée : passage par le rond-point à 1,7 km et non possibilité de franchir la ligne blanche pour tourner à gauche dans le centre funéraire.

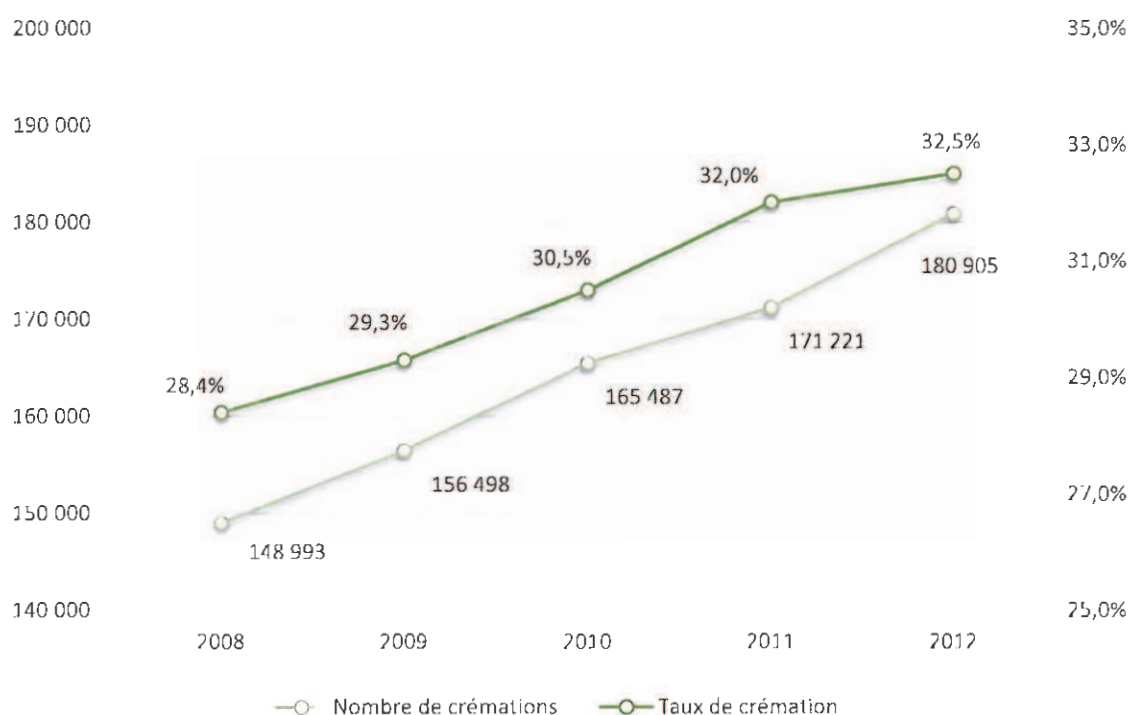
II- Etudes statistiques

II-1 Evolution de la crémation en France

En 2011, la crémation a concerné 32 % des décès. Ce mode de funérailles est en constante évolution malgré un taux disparate selon les régions (allant de 19 % pour la région Midi Pyrénées à plus de 50 % pour l'Alsace – Lorraine).

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2008	28,4%	148 993	134
2009	29,3%	156 498	136
2010	30,5%	165 487	140
2011	32,0%	171 221	148
2012	32,5%	180 905	152

Evolution de la crémation en France



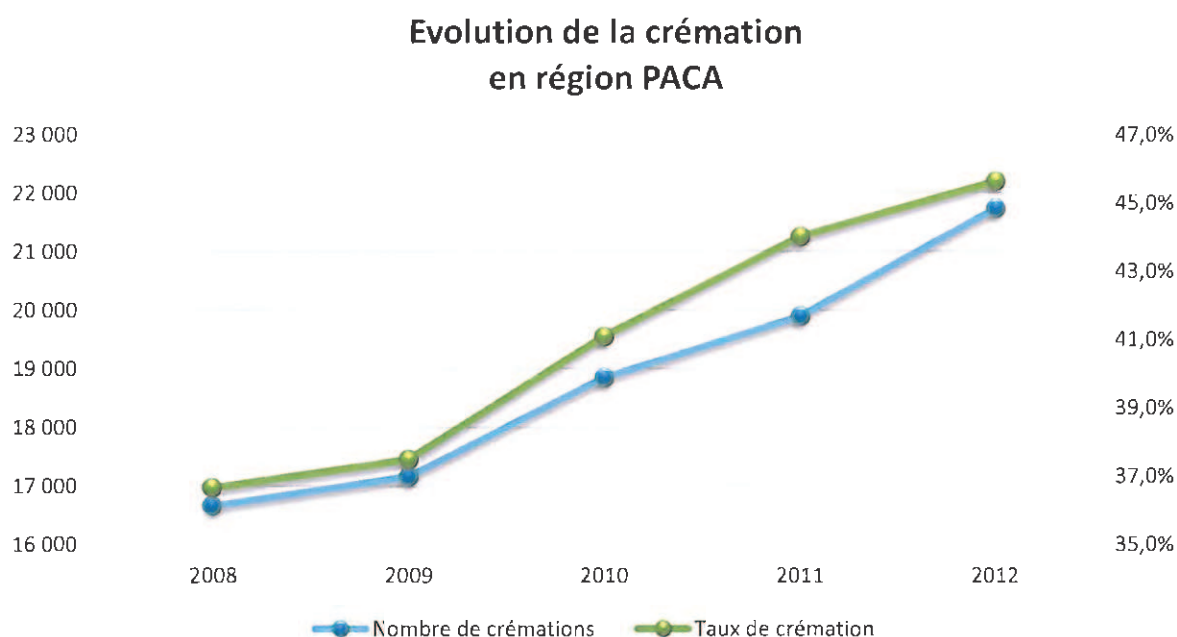
II-2 La crémation dans la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre un taux de crémation de 45,6 % (nettement supérieur au taux national) avec 12 établissements en service en 2012.

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2009	37.5 %	17 164	9*
2010	41.1 %	18 848	11
2011	44.0 %	19 894	12
2012	45.6 %	21 728	12

(*) arrêt du Crématorium d'Orange, qui a rouvert ses portes en septembre 2010.

Le crématorium d'Avignon a ouvert ses portes au début de l'année 2010 avec un impact très limité sur l'activité du Crématorium de Provence. Il en est de même pour le crématorium de Gap qui a ouvert en février 2011.



II-3 Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence

II-3-1 Volume des prestations fournies

Nombre de crémations et autres prestations

	2013	2012	2011
Crémation adulte	1 786	1 677	1 427
Crémation enfant de 1 à 12 ans	5	2	1
Crémation enfant de moins de 1 an	11	22	13
Crémation indigent	0	0	0
Location salle de recueillement	1 772	1 648	1 391
Location du salon des familles pour 1h30	108	91	16
Crémation restes mortels exhumés	42	14	32
Crémation de pièces anatomiques	72	18	18

Calcul du taux d'utilisation du Crématorium

Pour calculer le taux d'utilisation, nous comparons le nombre de crémations effectif de 2013 à un chiffre correspondant à la capacité technique maximale du crématorium avec les deux appareils de crémation.

Les équipements actuels permettent 10 crémations par jour et 6 crémations le samedi matin. En multipliant ces chiffres par le nombre de jours ouvrables en 2013, nous obtenons ainsi le nombre maximum potentiel de crémations sur l'année.

Calcul du nombre de crémations :

Nous additionnons le nombre de crémations de défunts (adultes, enfants de moins de 1 an, enfants de 1 à 12 ans et personnes dépourvues de ressources) avec le nombre d'incinérations de pièces anatomiques et relèves de concessions en tenant compte des durées de crémations.

Par hypothèse, nous appliquons un taux moyen de :

- 1 pour les adultes, les grands conteneurs de pièces anatomiques et les crémations de grands conteneurs de restes exhumés
- 0.7 pour les enfants de 1 à 12 ans
- 0.5 pour les enfants de moins de 1 an, pour les petits conteneurs de pièces anatomiques et les reliquaires de relèves de concessions.

Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence a réalisé 1 916 crémations en 2013 dont 1 786 crémations adultes + 5 crémations d'enfant de 1 à 12 ans + 11 crémations d'enfant de moins de 1 an + 72 petits conteneurs de pièces anatomiques + 2 crémations de cercueils exhumés + 40 crémations de reliquaires d'exhumations
= 1 853 unités de crémations (en incluant les coefficients)

Calcul du nombre de jours d'arrêt pour maintenance :

Eu égard à la fréquentation du crématorium, nous décomptons maintenant, du nombre de jours ouvrables en 2013, 9 jours par appareil pour la maintenance de l'équipement de crémation, soit : 3 jours/an pour la maintenance à froid de l'appareil de crémation et le changement de sole, et 6 jours/an pour le rebriquetage complet de l'appareil. En effet, chaque appareil de crémation devrait subir un rebriquetage complet au bout de 5 années à partir de sa date de mise en service. Cette opération immobilise l'appareil pour une durée de 30 jours. Nous décomptons donc une moyenne de 6 jours par an (30 jours/5 ans) et par appareil pour cette opération.

Calcul de la capacité technique maximale

365 jours – 52 dimanches = 313 jours (dont 52 samedis)

- 10 jours fériés en semaine
- 0 samedi férié
- 9 jours d'arrêt de l'équipement de crémation
(18 jours de maintenance avec activité journalière /2)

= 294 jours ouvrables (dont 52 samedis ouvrables)

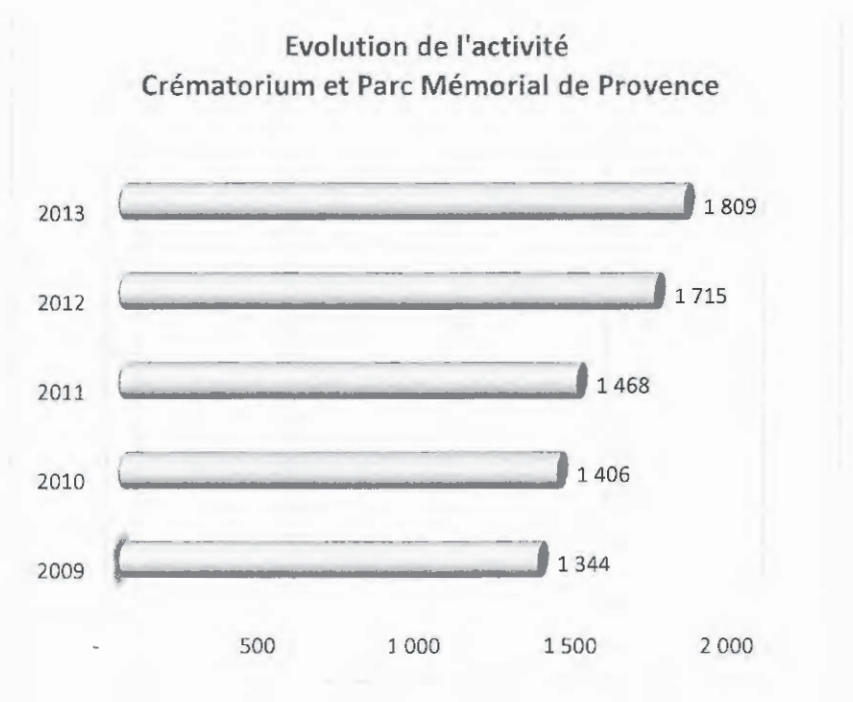
= 242 jours de semaine ouvrables + 52 samedis ouvrables

Capacité technique maximale = (242 x 10) + (52 x 6) = 2 732 crémations

Taux d'utilisation = 67.8 %

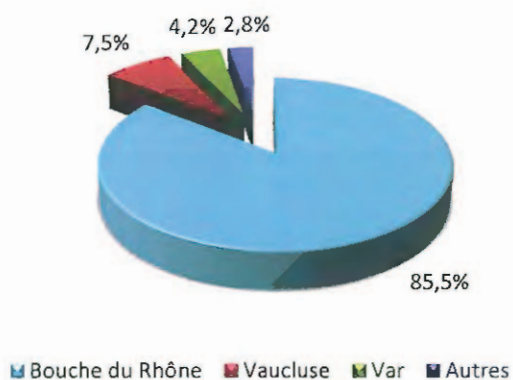
(= 1 853 crémations réalisées / 2 732 crémations réalisables)

NB : La capacité technique maximale est théorique car le nombre de familles que peut accueillir l'établissement est conditionné par l'utilisation de la salle de recueillement.



Ce graphique ne tient pas compte des crémations non estampillées.

Provenance des crémations 2013
Crématorium et Parc Mémorial de
Provence



Selon le lieu de décès

Evolution de l'activité mensuelle



Nombre de prestations du Parc Mémorial

	2013	2012
Arbre ou olivier – 10 ans	1	3
Arbre ou olivier – 20 ans	3	2
Arbre ou olivier – 30 ans	0	1
Arbre ou olivier – 50 ans	0	0
Rosier arbustif – 10 ans	5	1
Rosier arbustif – 20 ans	2	2
Rosier arbustif – 30 ans	1	5
Rosier arbustif – 50 ans	1	3
Rosier individuel – 10 ans	9	14
Rosier individuel – 20 ans	2	2
Rosier individuel – 30 ans	1	0
Rosier individuel – 50 ans	0	1
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	4	6
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	2	4
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	3	2
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	0	0

Nombre d'admissions et de services optionnels en chambre funéraire

	2013	2012
Admission en chambre funéraire	704	662
Séjour en salon - 2 heures pour le départ	322	270
Séjour en salon – 24 h	203	278
Séjour en salon – 3 jours	163	135
Séjour en salon – jour supplém.	85	68
Séjour en case réfrigérée – 24 h	360	377
Séjour en case réfrigérée – 3 j.	301	242
Séjour en case réfrigérée – j. suppl.	234	165
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	323	232

Calcul du taux d'utilisation des cellules réfrigérées

La chambre funéraire propose des séjours en cellule réfrigérée de durée variable de 24 heures minimum.

Pour le calcul du taux d'utilisation, nous nous baserons donc sur une unité de 24 heures pour calculer la capacité technique maximale de la chambre funéraire et nous comparerons le nombre obtenu au nombre effectif d'unités de 24 heures réservées en 2013.

Capacité technique maximale :

12 cases réfrigérées x 365 jours = 4 380 unités de 24 h

Utilisation effective des cellules réfrigérées :

La Chambre funéraire a reçu 1 497 unités de 24 heures en cellules réfrigérées au cours de l'année 2013. Ce résultat comprend :

- 301 forfaits de 3 jours soit 903 unités de 24 heures
- 360 admissions de 24 heures
- 234 séjours de 24 heures supplémentaires

Taux d'utilisation des cellules réfrigérées = 34.2 %

(= 1 497 unités de 24 heures réalisées / 4 380 unités de 24 heures réalisables)

Calcul du taux d'utilisation des salons funéraires

De même pour les salons, nous nous basons sur une unité de 24 heures.

Capacité technique maximale :

3 salons x 365 jours = 1 095 unités de 24 heures

Utilisation effective des salons :

La chambre funéraire a reçu 804 unités de 24 heures en salons funéraires au cours de l'année 2013. Ce résultat comprend :

- 203 séjours d'une journée
- 163 forfaits de 3 jours soit 489 unités de 24 heures
- 85 journées supplémentaires
- 322 séjours de 2 heures avant départ du défunt soit 27 unités de 24 heures

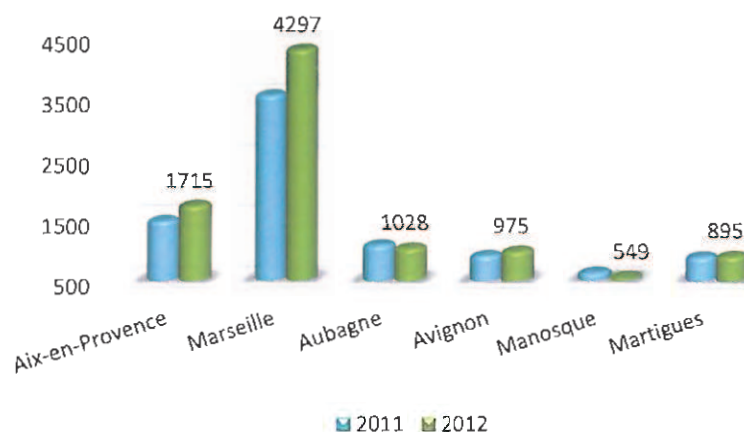
Taux d'utilisation des salons = 73.4 %

(= 804 unités de 24 heures réalisées / 1 095 unités de 24 heures réalisables)

II-3-2 Le crématorium face à la concurrence

CREMATORIUMS	2011	2012	VARIATION
AIX-EN-PROVENCE	1 468	1 715	247
MARSEILLE	3 543	4 297	754
AUBAGNE	1 074	1 028	-46
AVIGNON	902	975	73
MANOSQUE	626	549	-77
MARTIGUES	881	895	14

Evolution de l'activité
face aux établissements voisins



III- Les conditions d'exécution du service

III-1 Principe d'égalité (tarification)

III-1-1 Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

➤ Liste des tarifs crématorium :

	HT	TTC
Crémation adulte	435.62 €	521.00 €
Crémation indigent	gratuit	gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit
Remise de l'urne	inclus	inclus
Enfouissement des cendres	77.76 €	93.00 €
Location salle de recueillement (comprenant personnel d'accompagnement, matériel, programmation musicale)	136.29 €	163.00 €
Location du salon des familles pour 1h30	71.07 €	85.00 €
Supplément pour les crémations et recueils le samedi après-midi	77.76 €	93.00 €
Crémation d'un reliquaire de restes d'exhumation < 1,20 m	177.26 €	212.00 €
Crémation d'une boîte de pièces anatomiques < 1 m	137.96 €	165.00 €

➤ Liste des tarifs de la mémorialisation :

	HT	TTC
Arbre ou olivier – 10 ans	3 879.60 €	4 640.00 €
Arbre ou olivier – 20 ans	5 811.03 €	6 950.00 €
Arbre ou olivier – 30 ans	7 742.47 €	9 260.00 €
Arbre ou olivier – 50 ans	9 682.27 €	11 580.00 €
Rosier arbustif – 10 ans	1 655.51 €	1 980.00 €
Rosier arbustif – 20 ans	2 976.58 €	3 560.00 €

Rosier arbustif – 30 ans	3 971.57 €	4 750.00 €
Rosier arbustif – 50 ans	4 966.55 €	5 940.00 €
Rosier individuel – 10 ans	827.76 €	990.00 €
Rosier individuel – 20 ans	1 488.29 €	1 780.00 €
Rosier individuel – 30 ans	1 985.79 €	2 375.00 €
Rosier individuel – 50 ans	2 483.28 €	2 970.00 €
Enfouissement des cendres au pied d'un arbre, d'un olivier, d'un rosier arbustif ou d'un rosier individuel	71.91 €	86.00 €
Plaque de bronze	103.68 €	124.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	2 742.47 €	3 280.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	4 941.47 €	5 910.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	6 580.27 €	7 870.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	8 227.42 €	9 840.00 €
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	71.91 €	86.00 €
Lettre bronze pour caveau à urnes	10.03 €	12.00 €

➤ Liste des tarifs de la chambre funéraire :

	HT	TTC
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	33.44 €	40.00 €
Séjour en salon funéraire – 24 h	97.83 €	117.00 €
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	278.43 €	333.00 €
Séjour en salon funéraire – jour suppl. au-delà des 3 jours	33.44 €	40.00 €
Séjour en case réfrigérée – 24 h	64.38 €	77.00 €
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	178.93 €	214.00 €
Séjour en case réfrigérée – jour suppl. au-delà des 3 jours	15.89 €	19.00 €
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie et soins rituels	50.17 €	60.00 €

III-1-2 Les clauses de révisions

Ci-dessous la formule de révision des tarifs, définie à l'annexe 5 du contrat de concession et mise à jour lors de la révision des tarifs de 2006 avec la nouvelle nomenclature de l'INSEE.

Après application du taux de révision, les tarifs TTC révisés sont arrondis.

$$P = P_o \left[0,05 + 0,95 \left(0,75 \frac{S}{S_o} + 0,10 \frac{EG}{EG_o} + 0,15 \frac{FSD1}{FSD1_o} \right) \right]$$

P_o = Tarif en vigueur à l'ouverture de l'établissement

P = Tarif révisé

S = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice trimestriel S du salaire mensuel brut de base
Base 100 au 4^{ème} trimestre 2008

EG = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice EG *Electricité, Gaz et Chaleur*
Base 100 en 2005

FSD1 = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice FSD1 *Frais et Services Divers 1*
Base 100 en juillet 2004



III-1-3 Evolution (avec rappel années N-1 et N-2)

Les tarifs du crématorium et de la chambre funéraire ont été révisés à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ci-dessous la liste des tarifs en euros TTC des années N, N-1 et N-2 :

Tarifs du crématorium	2013	2012	2011
Crémation adulte	521.00	500.00	486.00
Crémation indigent	Gratuit	gratuit	gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit	gratuit
Remise de l'urne	inclus	inclus	inclus
Enfouissement des cendres	93.00	90.00	87.00
Location salle de recueillement, personnel, matériel	163.00	157.00	152.00
Location du salon des familles pour 1h30	85.00	81.00	79.00
Supplément pour les crémations et recueillements le samedi après-midi	93.00	90.00	87.00
Crémation reliquaire de restes d'exhumation <1,20m	212.00	204.00	198.00
Crémation boîte de pièces anatomiques < 1 m	165.00	159.00	154.00

Tarifs de la chambre funéraire	2013	2012	2011
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	40.00	38.00	37.00
Séjour en salon funéraire – 24 h	117.00	112.00	109.00
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	333.00	321.00	311.00
Séjour en salon funéraire – jour supplémentaire	40.00	38.00	37.00
Séjour en case réfrigérée – 24 h	77.00	74.00	72.00
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	214.00	206.00	200.00
Séjour en case réfrigérée – jour suppl. au-delà des 3 jours	19.00	19.00	18.00
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie	60.00	58.00	56.00

Tarifs du Parc Mémorial	2013	2012	2011
Arbre ou olivier – 10 ans	4 640.00	4 640.00	4 640.00
Arbre ou olivier – 20 ans	6 950.00	6 950.00	6 950.00
Arbre ou olivier – 30 ans	9 260.00	9 260.00	9 260.00
Arbre ou olivier – 50 ans	11 580.00	11 580.00	11 580.00
Rosier arbustif – 10 ans	1 980.00	1 980.00	1 980.00
Rosier arbustif – 20 ans	3 560.00	3 560.00	3 560.00
Rosier arbustif – 30 ans	4 750.00	4 750.00	4 750.00
Rosier arbustif – 50 ans	5 940.00	5 940.00	5 940.00
Rosier individuel – 10 ans	990.00	990.00	990.00
Rosier individuel – 20 ans	1 780.00	1 780.00	1 780.00
Rosier individuel – 30 ans	2 375.00	2 375.00	2 375.00
Rosier individuel – 50 ans	2 790.00	2 790.00	2 790.00
Enfouissement des cendres au pied d'une mémorialisation	86.00	86.00	86.00
Plaque de bronze	124.00	124.00	124.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	3 280.00	3 280.00	3 280.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	5 910.00	5 910.00	5 910.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	7 870.00	7 870.00	7 870.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	9 840.00	9 840.00	9 840.00
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	86.00	86.00	86.00
Lettre bronze pour caveau à urnes	12.00	12.00	12.00

III-1-4 Gratuité pour les indigents

Il n'y a pas eu de crémation d'indigent au Crématorium et Parc Mémorial de Provence en 2013.

III-2 Principe de continuité

III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises

En 2013, il n'y a eu aucun arrêt d'activité.

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité au Crématorium et Parc Mémorial de Provence, les entrepreneurs de Pompes Funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums. Il n'existe pas de convention entre le Crématorium et Parc Mémorial de Provence et d'autres crématoriums pour le transfert de corps, afin de préserver le libre choix des familles.

Appareil de crémation 1

Du 29 juillet au 2 août 2013 : réfection des deux nids d'abeille, dalles de sole de la chambre de postcombustion, le mur central complet et le seuil d'introduction.

Visite de maintenance à froid du 28 au 30 janvier 2013

Visite de maintenance à froid du 22 au 24 juillet 2013

Appareil de crémation 2

Du 16 au 19 septembre 2013 : Travaux de fumisterie avec remplacement de la sole, réfection du mur nid d'abeilles, de la trémie de décendrage.

Visite de maintenance à froid du 30 janvier au 1^{er} février 2013

Visite de maintenance à froid du 15 au 17 juillet 2013

Pulvérisateur ultra-rapide

Décembre 2013 : remplacement des chaînes de broyage.

Entretien réalisé lors de la maintenance à froid réalisée en semaine 30 sur l'appareil 1.

Ces opérations programmées n'ont pas nécessité d'arrêt d'activité : l'accueil des familles et les moments de recueillement ont été assurés normalement, tandis que les crémations étaient effectuées sur l'un ou l'autre des deux appareils.

III-2-2 Adaptation

Sans objet.

III-3 Principe de l'équilibre contractuel

III-3-1 Redevance à verser au délégant

Une redevance de concession est versée annuellement au délégant selon les termes de l'article 18-1 du contrat de délégation de service public.

2013	2012	2011
58 643.29 €	53 810.02 €	44 115.93 €

III-3-2 Examen des avenants au contrat

Aucun avenant au contrat de délégation de service public du Crématorium et Parc Mémorial de Provence n'a été signé en 2013.

III-4 Principe de neutralité

III-4-1 Dispositions prises

Notre entreprise n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale sans discrimination possible de tous les usagers, entreprises de Pompes Funèbres ou familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium et de la chambre funéraire de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, en toute transparence.

En ce qui concerne les moments de recueils, toute latitude est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour retenir un horaire pour réserver la salle de recueillement mise à disposition, selon les dispositions du règlement intérieur, sous la conduite de notre personnel aux différentes confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, entreprises et familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

III-4-2 Faits à signaler

Sans objet.

III-5 Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

III-5-1 Biens de retour / biens de reprise

Les *biens de retour* sont les biens à caractère immobilier liés par nature à la fonction du service concédé.

Les *biens de reprise* sont les biens à caractère mobilier acquis par le concessionnaire pour lui permettre de fonctionner dans le bâtiment et qui, après négociation entre les parties, pourront être repris par le futur concédant.

Biens de retour

- bâtiment, bâti et, en général, tout bien immeuble y compris clôture et fermetures
- équipements de crémation
 - 1 appareil de crémation type 2.1 Facultatieve
 - 1 appareil de crémation type C411
 - 2 dispositifs d'introduction S-140
 - 1 pulvérisateur de cendres S49
 - 1 armoire de transfert des cendres
 - 1 bac de stockage des déchets métalliques
 - 1 enfouisseur de cendres
 - 2 raclettes
- équipements froid
 - 2 modules de 4 cases réfrigérantes
 - 1 module de 4 cases réfrigérantes pour 3 corps température positive et 1 corps température positive/négative
 - 1 table de thanatopraxie Hygéco
 - 1 ensemble évier Hygéco
 - 1 chariot élévateur Hygéco
 - 1 chariot sur roulettes
- toutes plantations en général

Biens de reprise

- mobilier des salles de recueillement
 - 2 fauteuils
 - 2 ambons
 - 20 + 6 bancs en chêne massif
- matériel sonorisation de la grande salle de recueillement
 - 1 lecteur multi CD/MP3 rack 19'' DENON
 - 4 enceintes frontales Jamo A310

- 2 caissons Jamo E 5SUB.2
- 1 microphone Sennheiser Com 195
- 1 amplificateur Randson 4 x 50 W
- 1 ordinateur portable pour la gestion de la sono
- 1 ordinateur portable pour la gestion des diaporamas
- 1 écran plat

- matériel hi-fi sonorisation de la petite salle de recueillement
 - 1 lecteur multi CD/MP3 Yamaha CDC600SI USB
 - 1 amplificateur intégré Onkyo A 9211
 - 1 enceinte frontale Jamo A510
 - 1 caisson Jamo E 5SUB.2
 - 1 ordinateur portable pour la gestion de la sonorisation

- équipement vidéo
 - Salle de crémation et salle de visualisation :
 - 1 caméra IP 55
 - 1 moniteur couleur avec support

 - Surveillance sur l'accès funéraire :
 - 2 caméras de surveillance

 - Grande salle de recueillement :
 - 1 caméra, pour la retransmission du moment de recueillement dans le salon des retrouvailles en cas de forte affluence
 - 1 caméra, pour la visualisation à distance

 - Salon des retrouvailles sur l'accès funéraire :
 - 1 écran LCD 107 cm LG 42LD450 (pour la retransmission du moment de recueillement en cas de forte affluence)

- mobilier des salons funéraires
 - 8 fauteuils
 - 4 lampadaires
 - 4 meubles cuisinette

- mobilier du hall d'accueil
 - 1 banque d'accueil
 - 4 fauteuils
 - 2 tables basses
 - 1 lampe à poser
 - 10 jarres

- mobilier de la salle d'attente
 - 3 canapés
 - 7 fauteuils
 - 2 tables basses
 - 1 console
 - 2 lampadaires

- 4 jarres
- 1 store bois

- mobilier du salon des familles
 - 3 fauteuils
 - 1 desserte
 - 1 plateau de table sur 2 poteaux en béton
 - 1 cuisinette intégrée
 - 2 lampadaires
 - 1 lampe à poser
 - 2 jarres

- mobilier de la salle de remise des urnes
 - 3 fauteuils
 - 1 lampadaire
 - 1 meuble de présentation de l'urne
 - 1 meuble de rangement des urnes
 - 1 aménagement meuble TV avec 5 étagères

- mobilier du bureau secrétariat
 - 1 bureau
 - 1 caisson mobile
 - 1 bibliothèque
 - 1 meuble de rangement
 - 1 fauteuil de travail
 - 2 sièges visiteur
 - 2 stores bois

- mobilier du bureau de direction
 - 1 bureau
 - 1 caisson mobile
 - 1 meuble de rangement
 - 1 fauteuil de travail
 - 2 sièges visiteur
 - 1 store bois

- mobilier du bureau d'accueil des familles
 - 1 table de travail
 - 1 caisson mobile
 - 5 sièges visiteur
 - 2 stores bois
 - 1 lampadaire

- mobilier de la zone détente du personnel
 - 1 table
 - 4 chaises
 - 1 store bois

- matériel informatique et bureautique
 - 2 ordinateurs
 - 3 écrans 19" LCD
 - 1 imprimante fax multifonctions
 - 1 imprimante couleur
 - 1 logiciel de gestion Léonis
- matériel téléphonique en location avec l'abonnement la téléphonie fixe et mobile
- équipements du Parc Mémorial
 - 1 débroussailleuse
 - 1 tondeuse autoportée
 - 1 tondeuse KAAZ
 - 1 compresseur d'air électrique ABAC
 - 1 réciproqueur
- 3 placards métalliques vestiaires dans le local vestiaires
- 2 ensembles de rayonnages métalliques : un dans le local archives, un dans le local du jardinier.
- 2 chariots à fleurs à 5 niveaux
- 8 catafalques en bois
- 1 aspirateur Karsher pour la partie technique
- 1 aspirateur Karsher pour la partie publique
- 1 nettoyeur haute pression Karscher
- 1 fauteuil roulant
- pastilles de céramique numérotées par ordre de crémation
- 11 extincteurs à incendie
- 3 fontaines à eau EXQUADO

Le logement du directeur contient du mobilier personnel qui ne peut être considéré ni comme bien de retour, ni comme bien de reprise.

III-5-2 Liste des engagements

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc) contractés pour le Crématorium et Parc Mémorial de Provence est détaillée ci-dessous en cas de reprise par la Ville d'Aix-en-Provence :

- Contrat de prêt de 2 360 000 € avec DEXIA Crédit Local à rembourser en 7 années pour la tranche 1 (228 673 €), et 12 années pour la tranche 2 (2 131 327 €) par des versements trimestriels, dont la 1^{ère} tranche s'est terminée en décembre 2010 et se terminant en décembre 2015 pour la 2^{ème} tranche
- Contrat de crédit-bail de 5 ans avec le Crédit Agricole pour l'appareil de crémation C411. Nous avons procédé au rachat du matériel à l'issue du contrat soit le 15 juin 2013.
- Contrat de travail avec :
 - M. Eric MARCHAND, Directeur de l'établissement
 - Mme Emmanuelle IKONGA, Adjointe au Directeur
 - M. Jacques DURAND, Assistant funéraire
 - M. Antoine PEREZ-LOPEZ, Agent de crématorium – paysagiste
 - Mme Aude ROQUETTE, Assistante funéraire
- Assurance Tous Risques auprès de la compagnie CHUBB (par l'intermédiaire de LSN Assurances) pour les locaux, l'équipement de crémation, la chambre froide et les accessoires
- Assurance Responsabilité Civile Exploitation auprès de la compagnie GAN EURO COURTAGE (par l'intermédiaire de LSN Assurances)
- Assurance véhicule auprès de COVEA FLEET (par l'intermédiaire de LSN Assurances)
- Contrat avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique
- Contrat avec Gaz de France pour la fourniture de gaz
- Contrat avec la Société du Canal de Provence pour l'abonnement d'eau
- Contrat d'abonnement avec Magic OnLine pour la connexion Internet ADSL
- Contrat d'abonnement avec SFR pour la téléphonie fixe et mobile
- Contrat de maintenance annuelle des trois fontaines à eau avec EXQUADO
- Contrat de maintenance des extincteurs avec AMCI Protection

- Contrat de vérification du système de détection et d'alarme incendie avec AMCI Protection
- Contrat de vérification des blocs autonomes d'éclairage de sécurité et d'éclairage d'ambiance avec AMCI Protection
- Contrat de vérification périodique annuelle des portes sectionnelles avec COREMID
- Contrat de maintenance des installations de climatisation et chauffage avec La Française de Climatisation
- Contrat de maintenance préventive avec Facultatieve Technologies pour les appareils de crémation

IV - Les comptes

IV-1 Compte de résultat de l'établissement

En annexe figure le compte de résultat du Crématorium et Parc Mémorial de Provence.

IV-2 Affectation des charges directes et indirectes

Chaque établissement de La Société des Crématoriums de France, soit chaque crématorium et dans le cas présent celui de la Ville d'Aix-en-Provence, supporte ses propres coûts directs et indirects.

Tous les postes sont détaillés dans le compte de résultat.

Les frais de gestion et d'informatique sont imputés au site en fonction de la participation du siège de la société à son activité.

Annexes

COMPTE DE RESULTAT

AIX	Exercice N	Exercice N -1	Ecart N/N-1	
	31/12/2013	31/12/2012	Euros	%
PRODUITS EXPLOITATION (1)				
Vente de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services		-	-	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 301 876	1 231 981	69 895	5,67%
Production stockée				
Production immobilisée				
Suvention d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	15 594	8 490	7 104	83,68%
Autres produits	86	75	11	15,30%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 317 556	1 240 545	77 011	6,21%
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achat de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	- 168	- 99	- 69	69,70%
Achat de matières premières et autres approvisionnements	8 021	8 608	- 587	-6,82%
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	- 1 122	740	- 1 862	-251,56%
Autres achats et charges externes	333 508	292 552	40 957	14,00%
Impôts, taxes et versements assimilés	49 808	47 187	2 621	5,55%
Salaires et traitements	186 050	189 213	- 3 163	-1,67%
Charges sociales	86 842	89 011	- 2 169	-2,44%
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	136 197	138 336	- 2 139	-1,55%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 918	211	2 707	1280,58%
Dotations aux provisions		-	-	
Autres charges	60 050	53 879	6 171	11,45%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	862 104	819 638	42 466	5,18%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	455 452	420 907	34 545	8,21%
QUOTES-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

COMPTE DE RESULTAT

AIX	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2013	31/12/2012	Euros	%
PRODUITS FINANCIERES				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	7 553	278		NS
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	
TOTAL V	7 553	278	7 275	NS
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	30 737	41 742	- 11 005	-26,36%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	30 737	41 742	- 11 005	-26,36%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 23 184	- 41 464	18 280	-44,09%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV-V-VI)	417 162	378 887	38 275	10,10%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	265			
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 120			
TOTAL VII	3 385	-	3 385	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 030	-	1 030	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	1 030	-	1 030	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-	-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	7 104	7 275	- 171	-2,35%
Impôts sur les bénéfices	139 114	124 056	15 058	12,14%
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 328 494	1 240 823	87 671	7,07%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 040 089	992 711	47 378	4,77%
BENEFICE OU PERTE (total des produits -total des charges)	288 405	248 112	40 292	16,24%

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2013 au 31/12/2013

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		

Compte : 20510000 LOGICIELS INFORMATIQUES

Totaux compte : 20510000	2 221.51			1 143.00	853.93	1 996.93	224.58	
--------------------------	----------	--	--	----------	--------	----------	--------	--

Compte : 21410000 CONSTRUCTIONS /SOL D'AUTRUI

Totaux compte : 21410000	2383574.21			836 829.77	97 806.73	934 636.50	1448937.71	
--------------------------	------------	--	--	------------	-----------	------------	------------	--

Compte : 21450000 AAI CONST/SOL AUTRUI

Totaux compte : 21450000	10 655.00			5 040.41	1 065.50	6 105.91	4 549.09	
--------------------------	-----------	--	--	----------	----------	----------	----------	--

Compte : 21540000 MATERIELS INDUSTRIELS

Totaux compte : 21540000	295 513.83			244 979.31	25 208.16	270 187.47	25 326.36	
--------------------------	------------	--	--	------------	-----------	------------	-----------	--

Compte : 21810000 AGENCT AMENAGT INSTALLATION

Totaux compte : 21810000	23 217.46			5 544.37	2 367.51	7 911.88	15 305.58	
--------------------------	-----------	--	--	----------	----------	----------	-----------	--

Compte : 21820000 MAT TRANSPORT

Totaux compte : 21820000	118.56			53.92	64.64	118.56		
--------------------------	--------	--	--	-------	-------	--------	--	--

Compte : 21830000 MAT BUREAU & INFO

Totaux compte : 21830000	15 412.60			12 099.15	1 634.97	13 734.12	1 678.48	
--------------------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------	----------	--

Compte : 21840000 MOBILIER

Totaux compte : 21840000	78 195.07			70 443.67	7 195.28	77 638.95	556.12	
--------------------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------	--------	--

Totaux centre analytique : 08

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
Totaux centre analytique : 08		2808908.24			1176133.60	136 196.72	1312330.32	1496577.92	

